

N° Contrat : _____

(←complété par SOREGIES)

La demande de Contrat est effectuée sur la base de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

<p>A. Nom ou raison sociale du producteur :</p> <p>Forme Juridique :</p> <p>Raison sociale :</p> <p>RCS :</p> <p>Capital sociale :</p> <p>Adresse siège :</p> <p>SIREN :</p> <p>Tél. :</p> <p>Fax :</p> <p>Email :</p>	<p>B. Installation de production :</p> <p>Nom de l'installation :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Commune :</p> <p>SIRET de l'installation :</p>
<p>Autorisez-vous l'utilisation de votre adresse électronique pour la plateforme internet Productis dédiée à la gestion de votre contrat : déclaration d'index de production photovoltaïque et facturation.</p>	<p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>Puissance crête installée (elle doit être exactement la même que la puissance indiquée sur la fiche de collecte SRD en B3 PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – CARACTERISTIQUES)</p>	<p>.....kWc</p>
<p>Puissance Q <i>Somme des puissances crête de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même site d'implantation, dont les demandes complètes de raccordement au réseau public ont été déposées dans les dix-huit mois avant ou après la date de demande complète de raccordement au réseau public de l'installation objet du présent contrat</i></p>	<p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui, précisez :</p> <p>.....</p>
<p>Nature de l'installation</p>	<p><input type="checkbox"/> Installation respectant les critères généraux d'implantation uniquement, <input type="checkbox"/> Installation respectant les critères d'intégration paysagère</p>
<p>Existence d'un dispositif de stockage de l'électricité</p>	<p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>
<p>L'installation utilise un dispositif de comptage commun avec une autre installation</p>	<p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p> <p>Si oui, précisez :</p>
<p>Date de demande complète de raccordement (T0 / date inscrite sur le récépissé d'enregistrement de la demande) :</p>	<p>.....</p>
<p>Date de Mise en service : <i>La date de mise en service de l'installation correspond à la date de mise en service de son raccordement au réseau public de distribution.</i></p>	<p>.....</p>

N° Contrat :

(←complété par SOREGIES)

La demande de Contrat est effectuée sur la base de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment et ombrière utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 500 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D. 314-15 du code de l'énergie et situées en métropole continentale.

<p>Date d'Achèvement : « Achèvement » : date de délivrance de l'attestation visée à l'article R. 314-7 du code de l'énergie établie par un organisme agréé dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 novembre 2017 relatif aux modalités de contrôle des installations de production d'électricité.</p>	<p>.....</p>
<p>Type de bâtiment :</p>	<p><input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> Ombrière <input type="checkbox"/> Hangar Agricole <input type="checkbox"/> Autre usage :</p>
<p>Nature de l'exploitation :</p>	<p><input type="checkbox"/> Vente totale <input type="checkbox"/> Vente surplus</p>
<p>Numéro du contrat conclu avec le gestionnaire de réseau :</p>	<p>.....</p>
<p>Régime TVA</p> <p><input type="checkbox"/> Le Producteur déclare bénéficiaire de la franchise fixée par l'article 293 B du code général des impôts et ne pas avoir opté pour la taxation à la TVA. Les factures du Producteur portent obligatoirement la mention « TVA non applicable, article 293 B du Code Général des Impôts ».</p> <p><input type="checkbox"/> Le Producteur est assujéti à la TVA, soit de plein droit, soit suite à l'option pour la TVA prévue à l'article 293 F du code général des impôts. Les factures du Producteur portent obligatoirement la mention « autoliquidation », ainsi que les numéros de TVA du Producteur et du Cocontractant. Le cas échéant, la facture mentionne si le Producteur a opté pour la taxation à la TVA d'après les débits.</p> <p><i>Conformément à l'article 16 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012, portant loi de finances rectificative pour 2012, les factures émises à compter du 1^{er} avril 2012 ne devront comporter que le montant hors taxes, à l'exclusion de toute TVA.</i></p> <p>Numéro de TVA Intracommunautaire</p>	
<p>DATE</p> <p>LIEU</p> <p>SIGNATURE + CACHET :</p>	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné uniquement à faciliter le relevé d'index de production photovoltaïque et ne sont absolument pas destinés à des sollicitations commerciales. Le destinataire des données est la SAEML SOREGIES. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la SAEML SOREGIES- Direction Commerciale- 78 avenue Jacques Cœur, 86068 POITIERS Cedex 9. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.